

Département d'Eure et Loir

Arrondissement de DREUX
Canton d'ANET
Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MAI 2019

L'an **deux mille dix neuf**

Le **vendredi dix-sept Mai** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents (15/19) : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, André BROU, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT Isabelle MANCEAU, Ludovic DESHAYES, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Frédéric LAIGNIER, Michèle BORNIA MBUC.

Etaient absents excusés (4/19) : Nicole KERMARREC (pouvoir à Michel LETHUILLIER), Anne-Marie HAIE (pouvoir à L. CHOTARD), Arnaud GUIRLIN (pouvoir à D. LEGER), Jean-François NOËL du PAYRAT (pouvoir à F. LAIGNIER)

Votes exprimables : 19/19

Florence DELISLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1°/ Situation financière

Le Maire présente la situation financière de la commune à ce jour :

En Fonctionnement : 521 170,24 € de dépenses pour 1 331 619,38 € de recettes.

En Investissement : 488 219,94 € de dépenses pour 122 555,96 € de recettes.

Pour info.

D.2019/05/17-01
TARIFS COMMUNAUX

RESTAURATION
SCOLAIRE

2°/Tarifs communaux 2019/2020

a) Restauration scolaire

Dans le cadre de la construction du nouveau restaurant scolaire/ALSH, Monsieur le Maire rappelle le souhait de la municipalité de voir les repas élaborés sur place, privilégiant les circuits courts.

Les travaux ayant pris un peu de retard et l'échéance du mois de septembre 2019, initialement prévue pour sa mise en service, risquant d'être reportée, il propose de fixer les tarifs de la restauration scolaire **uniquement pour le 1er trimestre de l'année scolaire 2019/2020 de la façon suivante :**

• Enfants fréquentant la cantine tous les jours :

Inscription forfaitaire au trimestre comme suit :

- 1er trimestre - 69 jours (2/09 au 20/12/2019 = 234.60 €
(prix de vente d'un repas : 3,40 €)

La possibilité est donnée aux familles de régler au TRIMESTRE ou
 AU MOIS = 54.40 € pour 16 repas ou
 A LA QUINZAINE = 27.20 € pour 8 repas

- Tarif du repas occasionnel commune = 5.10 €
- Tarif hors commune = 6.90 €

Au vu des résultats de l'appel d'offres intégrant le nouveau mode de fonctionnement, ces tarifs seront réétudiés en fin d'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

D.2019/05/17-02
 TARIFS
 BIBLIOTHEQUE

b) Tarifs bibliothèque

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'abonnement annuel à la bibliothèque municipale à compter de la prochaine rentrée scolaire 2019 seraient les suivants :

- livres : 7,80 €
 - Carte famille : 14,10 €
- Adopté à l'unanimité.

D.2019/05/17-03
 TARIFS
 ETUDE

c) Etude surveillée

Sur proposition de M. le Maire, les nouveaux tarifs de l'étude surveillée à partir de la prochaine rentrée scolaire 2019 seraient les suivants :

- 3 jours : 7,50 €
 - la journée : 3,20 €
- Adopté à l'unanimité.

D.2019/05/17-04
 TARIFS CENTRE
 LOISIRS ET
 PERISCOLAIRE

d) Centre de loisirs périscolaire et extrascolaire

Monsieur le Maire propose de porter les tarifs du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire comme suit à partir de la prochaine rentrée scolaire 2019 :

Quotient familial	Dénomination	Matin OU Soir	Matin ET Soir	½ Journée Mercredi matin OU après-midi
Moins de 463	A	1,20 €	1,65 €	4,95 €
463 – 649	B	1,35 €	1,80 €	5,90 €
650 – 824	C	1,45 €	2,00 €	6,95 €
825 – 974	D	1,65 €	2,25 €	8,05 €
975 - 1149	E	2,00 €	2,75 €	9,65 €
1150 – 1399	F	2,40 €	3,35 €	11,15 €
1400 - 1700	G	3,25 €	4,65 €	13,05 €
Plus de 1700	H	3,70 €	5,25 €	13,80 €
Extérieurs	H	3,70 €	5,25 €	13,80 €

ACCUEIL DE LOISIRS (vacances et mercredi toute la journée)		
Quotient familial	Dénomination	La journée de présence
Moins de 463	A	5,85 €
463 – 649	B	7,25 €
650 – 824	C	8,60 €
825 – 974	D	10,30 €
975 - 1149	E	12,35 €
1150 – 1399	F	14,75 €
1400 - 1700	G	17,45 €
Plus de 1700	H	18,55 €
Extérieurs	H	18,55 €

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

3°/ Indemnités de conseil au trésorier

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Trésorier Municipal pour assurer des prestations de conseil en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% soit 551.87 € brut pour 2019 – montant net : 499.28 € + l'indemnité de confection des documents budgétaires d'un montant de 45,73 € au comptable, Monsieur Patrick CHEVALLIER, au titre de l'année 2019.

Adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

1°/Organisation du bureau de vote

La tenue des bureaux de vote pour les élections européennes du 26 Mai est organisée.

2°/ Désignation des jurés d'Assises

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la circulaire préfectorale relative à l'établissement de la liste préparatoire et les modalités de tirage au sort des personnes pour le Jury d'Assises.

Pour Chérisy, il est nécessaire de tirer au sort 3 personnes sur la liste électorale.

Ce tirage désigne 2 habitants du bourg – 1 habitant de Raville.

Adopté à l'unanimité.

3°/ Appel d'offres pour restauration scolaire

Monsieur le Maire expose que les travaux du restaurant scolaire et des abords ayant pris un peu de retard, la mise en service pourrait être éventuellement reportée de quelques semaines. Il indique qu'il conviendra, dans ce cas, de demander une prorogation du marché actuellement en cours avec Yvelines Restauration jusqu'à la mise en place du nouveau fonctionnement avec le prestataire qui aura été retenu suite au marché qui sera lancé prochainement.

En effet, il indique qu'il convient de lancer un appel d'offres dans le cadre d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée) pour la confection des repas pour la restauration scolaire et l'ALSH, sachant que le décret du 23/04/2019 rend obligatoire de servir 50% de produits durables ou de labels de qualité, avec un minimum de 20% de produits bio ou en « conversion ».

Le conseil municipal autorise le Maire à lancer cette consultation.

4°/ Consultation pour mobilier restaurant scolaire

Monsieur le Maire indique qu'une consultation est nécessaire pour l'acquisition du mobilier devant équiper le futur restaurant scolaire. Le conseil municipal donne son accord pour lancer cette consultation.

III – TRAVAUX

D.2019/05/17-07
ABORDS RESTAURANT

1°/ Abords du restaurant scolaire – Choix du maitre d'œuvre

SCOLAIRE
CHOIX MAITRE
D'ŒUVRE

Dans le cadre des travaux d'aménagement des abords du restaurant scolaire/ALSH en cours de construction, Monsieur le Maire expose qu'une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre de cette opération qui comprendrait 3 tranches :

- **tranche ferme** : aménagement des abords du restaurant scolaire/ALSH en cours de construction
- **tranche optionnelle N° 1** : réaménagement complet du stationnement et des circulations devant l'école maternelle
- **tranche optionnelle N° 2** : réaménagement complet de la rue Charles de Gaulle (depuis la pharmacie jusqu'à la mairie)

Quatre cabinets ont répondu à la consultation : JSI – FONCIER EXPERTS - LATOUR et VERDI.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 Mai a décidé de retenir l'offre la mieux disante : le Cabinet FONCIER EXPERTS, ayant obtenu 94 points sur 100, dont les honoraires s'élèvent à 44 405 € HT, soit 53 286 € TTC pour la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération (tranche ferme + 2 tranches optionnelles).

Les autres cabinets ont obtenu : VERDI : 88/100 – JSI 70/100 et LATOUR 60/100.

Après délibération, le conseil municipal entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres et décide de retenir le Cabinet FONCIER EXPERTS pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux. Adopté à l'unanimité.

D.2019/05/17-08
DEMOLITION
ATELIER
BEDARD

2°/ Démolition atelier BEDARD

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la propriété BEDARD, acquise par la commune, dans laquelle des avant-projets de construction de logements peuvent être envisagés.

Il indique la SA HLM La Roseraie et la société EURE ET LOIR HABITAT ont été consultées pour ce projet.

Dans ce cadre, la grange sise dans ladite propriété au 27 rue Charles de Gaulle devra être démolie.

Il présente un devis de l'entreprise MARTIN à LURAY pour un montant de 10 500 € HT, soit 12 600 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal adopte ce devis à l'unanimité.

IV – URBANISME

D.2019/05/17-09
VENTE TERRAIN
ZA LES FORTS

1°/ Vente terrain ZA Les Forts

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par Monsieur MARTINEZ, intéressé par l'acquisition d'une parcelle située dans la zone artisanale Les Forts, cadastrée ZN 121 d'une superficie de 5 000 m².

Le prix de vente serait de 15 €/m², prix net pour la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide la vente à Monsieur Patrick MARTINEZ (avec faculté de se substituer toute personne morale) de la parcelle cadastrée ZN 121, sise ZA Les Forts, d'une superficie de 5 000 m² au prix de 15 € le m² HT, soit un total pour la commune de 75 000 € HT net, majoré de la TVA sur marge qui s'élève à 7 002,28 €.

Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Il est donné tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents dans ce dossier qui sera confié à Maître POPOT, notaire à Chersy.

Adopté à l'unanimité.

2° / Décision à prendre pour le presbytère / ancienne habitation de l'Abbé Ferdinand

Pour mémoire, au cours de la dernière réunion du conseil municipal, René-Jean MOREAU PAGANELLI avait évoqué une discussion qui avait eu lieu, à titre officieux, entre lui-même, le Père J.M. LIOULT et Monseigneur l'Evêque de Chartres au sujet d'un éventuel échange de l'ancienne habitation de l'Abbé Ferdinand contre le presbytère et le foyer Saint Pierre.

A ce sujet, Frédéric LAIGNIER produit un courrier de la part de Jean-François NOËL du PAYRAT, adressé aux conseillers municipaux et semblant contredire les propos de Monsieur MOREAU-PAGANELLI. Cela soulève une vive discussion.

R.J. MOREAU-PAGANELLI confirme ses propos et contactera les personnes intéressées pour faire le point sur cette affaire.

Par ailleurs, Monsieur le Maire signale s'être rendu sur place avec Monsieur JF NOËL du PAYRAT et un géomètre dans le cadre d'un éventuel projet de construction de logements, pour visite du site.

3° / Acquisition des bois Rimbart

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir été sollicité pour l'acquisition par la commune des bois situés derrière le squash, appartenant à la famille Rimbart.

Il s'agit des parcelles ZO 335 – 336 et 337 d'une superficie totale de 6 490 m² environ, estimées par les services de France Domaines en 2016 autour de 2 700 €.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour l'acquisition de ces parcelles.

V – RAPPORT COMMISSION SCOLAIRE

✚ **Distribution des Prix école élémentaire** - Christian BOUCHER donne connaissance d'un courrier de Madame la Directrice de l'école élémentaire annulant, **de façon unilatérale**, la distribution des Prix prévue le 29 Juin 2019.

Après avoir exprimé leur surprise et leur incompréhension, **les membres du conseil municipal décident de maintenir cette manifestation à la date prévue** (18 avis favorables–1 abstention). Un spectacle de magie et de mentalisme sera donc proposé aux enfants le samedi 29 juin de 10h à 11h suivi de la traditionnelle remise des livres par le conseil municipal.

✚ La demande d'inscription pour la rentrée scolaire de septembre 2019 pour un enfant qui aura 3 ans en janvier 2020 reçoit un avis défavorable.

✚ Monsieur BOUCHER déplore le comportement dangereux de certains parents à la sortie des écoles qui stationnent sur le cheminement des enfants, obligeant ces derniers à marcher sur la route. Il relaie la demande de certains parents de pouvoir passer par le portail situé derrière l'Espace Hugo/parc de la Mairie, plus sécurisant que par la rue Charles de Gaulle. Cette solution sera étudiée dans le cadre du nouveau cheminement.

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

✚ **PLU** – Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique pour la révision du PLU s'est terminée le 16 Mai. Une trentaine de personnes sont venues consulter le commissaire-enquêteur qui établira un rapport.

Certains habitants des Osmeaux ont été surpris de constater que leur terrain est classé en zone inondable par le PPRI (Plan de Prévention des Risques Prévisibles d'Inondation). Ce document avait été établi par la Préfecture d'Eure-et-Loir en 2014.

✚ Monsieur le Maire indique avoir été informé par la SAFER de la mise en vente des terrains et du matériel agricole de Monsieur François CATEL.

✚ Monsieur le Maire informe avoir eu connaissance, par une déclaration de travaux sur le réseau gaz, d'un projet d'usine de méthanisation à Germainville.

TOUR DU TAPIS

- Laurence CHOTARD
- ↳ Rappelle le « Troc Plantes » du 18 Mai
 - ↳ Atelier « Couture » - Signale qu'un nouveau module « Patronnage » sera proposé à partir du mois de septembre le 1^{er} jeudi du mois.
- Bruno LOQUET
- ↳ Fixe une réunion de la Commission des Jeunes le 23 mai à 18h45.
 - ↳ Signale de l'affichage sauvage sous le Pont du Petit Cherisy.
- André BROU
- ↳ Signale que le lierre sur le Pont du Moulin a besoin d'être coupé.
- Danièle LEGER
- ↳ Suggère la pose d'une barrière en bois et d'un panneau au bout du Chemin de l'Abreuvoir qui donne directement sur l'Eure.
- Daniel ROBERT
- ↳ Signale que, suite à la dernière Commission des Chemins, certains travaux ont été réalisés. Propose une nouvelle réunion de la commission le 1^{er} juin pour faire le point.
- Isabelle MANCEAU
- ↳ Demande la date prévue pour les travaux Chemin des Hirondelles. Monsieur le Maire répond qu'ils devraient débiter en juin.
 - ↳ Signale que ce chemin aurait besoin d'être entretenu (surtout au niveau de la petite sente).
- Ludovic DESHAYES
- ↳ Signale qu'un petit muret de la Résidence Les Bleuets s'est écroulé.
 - ↳ Suggère que le Pont du Moulin, à l'entrée de la commune, soit repeint
- Josée POULAIN
- ↳ Signale des mauvaises herbes dans le jardin derrière la Poste et exprime sa satisfaction suite à l'entretien de la rue des Camélias.
 - ↳ Signale qu'un habitant de la rue d'Augis a traité toute une partie du bas-côté.
- Florence DELISLE
- ↳ Signale un buisson devenu trop important gênant le stationnement dans la cour intérieure de l'immeuble rue des Camélias. M. le Maire répond qu'il s'agit d'une propriété privée et qu'il faudrait contacter Eure et Loir Habitat.
- Michèle BORNIA MBUC
- ↳ Suggère de repeindre les fenêtres du Crédit Agricole en mauvais état.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23h45.